

## Résolution sur le transport et le tourisme et son impact économique comme source de développement

## Visioconférence | 19-29 janvier 2021

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie en visioconférence du 19 au 29 janvier 2021, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement :

**CONVAINCUE** que le tourisme est devenu pour de nombreux pays, l'une des composantes

principales du produit intérieur brut (PIB), voire dans certains cas, le premier

secteur de l'économie mondiale ;

**CONVAINCUE** que la croissance sans précèdent du tourisme mondial, ces dernières années,

pose pour les pays pauvres ou émergents la question des conséquences

dévastatrices du tourisme sur leur développement ;

**CONSIDERANT** le rôle potentiel du tourisme dans la croissance économique et la réduction de

la pauvreté;

**CONVAINCUE** que le transport a un impact considérable sur la vie de nombreuses personnes

en contribuant à la création d'emplois et à rendre plus accessible les

infrastructures et les services sociaux ;

**CONVAINCUE** que le transport joue un rôle essentiel dans le développement économique et

commercial dans les pays et, partant, dans le bien être de leur population ;

**CONSIDERANT** que les système et services de transport peuvent eux-mêmes être au cœur des

activités touristiques et notamment du tourisme écologiquement viable ;

**CONSIDERANT** que chaque dollar investi dans les infrastructures dans le cadre des politiques

publiques a un effet multiplicateur sur le PIB qui va au-delà des bénéfices

commerciaux immédiats inhérents aux transports ;

**CONSCIENTE** que pour produire des biens et services, les entreprises dépendent des

transports qui permettent d'obtenir des matières premières, des pièces

détachées de la main-d'œuvre et de l'énergie ;

**ENCOURAGE** les Etats à faire des infrastructures de transport la pierre angulaire de leur plan

de relance ou de développement ;

**ENCOURAGE** les Etats à promouvoir des infrastructures routières, ferroviaires et

aéroportuaires ;

RECOMMANDE aux Etats d'identifier des sites touristiques attractifs, mener des travaux

d'entretien et d'aménagement de ces sites ;

**RECOMMANDE** aux Etats de garantir la sécurité des touristes et des communautés ;

**RECOMMANDE** la construction d'infrastructures routières et ferroviaires (voire aéroportuaires)

pour désenclaver les zones touristiques et faciliter leur accès aux touristes.